

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNE DE GUIMPS

2024DEL01

Nombre de membres : L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier à vingt heures
en exercice : 11 Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session
présents : 09 ordinaire à la mairie de Guimps, sous la présidence de :
Procuration : 1 Madame BAUDOUIN Line, Maire.
votants : 10
Date de convocation :
08/01/2024

Présents 10 : MM. BAUDOUIN Line, BEZIER Marc, BUREAU Jean-Luc, BARATANGE David, GOIMIER Dominique, JODOR Pascal, PIGEAUD Annick, VASSELIN Yannick et ZAPIRAIN Anaïs

Absent ayant donné procuration 1 : Mme COUILLAUD Sylvie, procuration à VASSELIN Yannick.

Absent 1 : M. BOIZUMEAU Jérémy

Mme ZAPIRAIN Anaïs a été élue secrétaire de séance.

OBJET : REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DU LOGEMENT COMMUNAL SITUE IMPASSE DE L'EGLISE

Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur Boizumeau Jérémy est intervenu au logement du presbytère pour la chaudière fioul. Celle-ci n'a pas pu être réparée. Compte tenu de la vétusté de la chaudière, de cette période hivernale et de l'occupation du logement par une famille avec 4 enfants, il est nécessaire de la remplacer rapidement.

Un devis de pompe à chaleur est proposé pour un montant HT de 14 896,27 € soit 15 715,56 € TTC.

La commune peut bénéficier d'une aide de 2 500 € par un fournisseur d'énergie au titre du Certificat d'Economie d'Energie (CEE).

Une subvention peut être sollicitée par la commune au titre de la DSIL 2024.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, autorise Mme le Maire à déposer les demandes de subvention au titre du CEE et de la DSIL pour l'année 2024. Le plan de financement est le suivant :

- CEE 17 %	2 500,00 €
- DSIL 60 %	8 937,76 €

Le solde des travaux restant sera autofinancé par le budget de la commune.

Pour copie conforme au registre.
Le Maire, Line BAUDOUIN